



1 Prairies dans la vallée de la Saône © FRANÇOIS SCHWAAB
2 Fleurs de l'Orchis odorant © FRANÇOIS SCHWAAB





Vallée de la Saône



Superficie : 29 ha

Département : Vosges

Maître d'ouvrage : Commune de Pargny-sous-Mureaux

Opérateur : non désigné au 01/11/2011

Entre pelouses calcicoles et tourbières alcalines

Le site « Vallée de la Saône » regroupe des milieux situés soit dans la vallée karstique*, soit sur les pentes assez marquées des reliefs dominants, comme le plateau de la côte calcaire de Meuse d'une part, et la butte témoin de Bourlémont d'autre part. Classée en première catégorie, la rivière est typique du karst couvert du Barrois, avec un débit nettement supérieur à ce que la superficie de son bassin versant ne laisse prévoir.

Le site rassemble un ensemble varié de milieux humides, avec des marais alcalins* tourbeux* (*Habitat 7230*) et tufeux* (*Habitat prioritaire 7220*), des mares alcalines* à Characées* (*Habitat 3140*), des pelouses calcicoles* avec de nombreuses orchidées (*Habitat prioritaire 6210*), des prairies oligotrophes* sur substrat* tourbeux* (*Habitat 6410*) et des prairies mésotrophes* de fauche (*Habitat 6510*).

Ainsi, la vallée de la Saône abrite un site particulièrement remarquable : la tourbière de la Glaire. D'une surface de 3 ha et situé sur la commune de Villouxel, ce marais alcalin* de pente, type de milieu unique en Lorraine, s'est formé par l'émergence de sources aux eaux très fortement carbonatées à l'origine de formations tufeuses* (*Habitat prioritaire 7220*). Située à quelques centaines de mètres de la Saône, cette zone humide régule le débit de la rivière, de par son rôle de stockage des eaux de ruissellement et de soutien d'étiage* du cours d'eau en période sèche.

Concernant la botanique, le site de la Vallée de la Saône constitue un enjeu majeur pour la conservation d'une flore très rare en Lorraine, avec la présence de cinq espèces protégées : l'Orchis odorant, dont il s'agit de l'unique station résiduelle en Lorraine, la Laïche de Davall, espèce très menacée dans notre région et qui possède ses seules localités lorraines dans le bassin versant de la Meuse, la Gentiane pneumonanthe, qui n'est plus présente en Lorraine que dans ce site sur substrat* calcaire et dans le pays de Bitche sur substrat* siliceux* acide, le Gaillet boréal et la Linaigrette à feuilles larges.

Concernant la faune, le Cuivré des marais, espèce de papillon inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore », trouve dans la vallée de la Saône différents sites favorables à sa reproduction, notamment dans les fossés inondés et les parties basses très humides de la vaste pâture de Midrevaux. Dans la vallée, le Grand murin a installé une nurserie à Sionne, et plusieurs autres espèces de Chiroptères de l'annexe II, comme le Petit rhinolophe, la Barbastelle et le Vespertilion à oreilles échanquées, sont présentes dans les environs immédiats sur le plateau calcaire et sur la butte-témoin de Bourlémont.

Le site Natura 2000 et sa gestion conservatoire

Le site « Vallée de la Saône » est installé entre la Haute-Marne et les Vosges, à l'ouest de Neufchâteau, entre Coussey et Liffol-le-Grand.

Il est soumis à une forte déprise agricole et le problème de l'embroussaillage lié à l'abandon des terres les moins productives se pose dans les zones sèches, comme dans les zones humides. Mais paradoxalement, les petits sites tourbeux*, dont la conservation suppose de favoriser un environnement prairial* de bonne qualité dans l'ensemble du fond de la vallée de la Saône, sont également menacés par l'intensification agricole. En témoignent les dégradations constatées sur les petites zones humides ou tourbières alcalines* de pente localisées notamment à Midrevaux.

Concernant le marais de la Glaire, son cœur est constitué d'une parcelle communale de 1,7 ha qui a fait l'objet d'une protection active par l'établissement d'un bail emphytéotique* de 99 ans au profit du Conservatoire des Sites Lorrains (CSL). Le plan de gestion de ce site a été rédigé pour la période 2006-2012. Ce document préconise de pratiquer sur ces parcelles une fauche triennale des jonchaies, habitats caractérisés par la dominance des joncs, en automne ou en hiver. Afin de contrôler la progression du roseau, une fauche estivale entre le 15 juillet et le 5 septembre est prévue tous les deux ans. Enfin, la ceinture arborée doit être conservée en l'état. Le plan de gestion met également en avant la nécessité d'étendre la maîtrise foncière ou d'usage aux parcelles privées entourant la parcelle communale gérée par le CSL, de façon à protéger de manière durable l'ensemble de la zone humide et de préserver son alimentation en eau et son fonctionnement global. Suite à une phase d'animation foncière, qui s'est traduite notamment par la rencontre des différents propriétaires de terrains autour de la parcelle communale, le CSL a eu l'opportunité de racheter deux parcelles privées et de signer des conventions de protection et de gestion avec des propriétaires sur neuf autres parcelles. Cette opération doit permettre de maîtriser la totalité de la surface du marais et de répondre ainsi à l'objectif de maîtrise foncière et d'usage fixé par le plan de gestion.

Habitats représentés dans ce site

3140 6210 6410 6510 7220 7230

Espèces représentées dans ce site

1060 1324

Documentation

CPEPESC LORRAINE (2007)

CSL - SELINGER-LOOTEN R. (2002, 2006 & 2007)

